****

**Faculté des lettres et des langues**

**Département de français**

**Le phonème**

La phonétique s’intéresse aux sons d’une langue, la phonologie s’intéresse à la fonction de ces sons dans le système de cette langue.

**Son et phonème**

Le son se définit par un certain nombre de qualités acoustiques qui sont étudiées par la phonétique. Le phonème se définit par sa fonction dans le système de la langue. Le son est noté, au moyen de l’alphabet phonétique international, entre crochets [ ] ; le phonème est noté, à l’aide de ce même alphabet, entre barres obliques / /.

La différence entre le phonème et le son est illustrée par le fait que, par exemple, les diverses prononciations du *r* en français n’empêchent pas que l’on comprenne que ces sons ont toujours la même fonction. On comprend tout de même le message. Ce que l’on reconnaît, c’est donc le phonème */R/* : celui-ci conserve sa valeur dans le système de la langue.

Selon Dubois, « le phonème est l’élément minimal, non segmentable, de la représentation phonologique d’un énoncé, dont la nature est déterminée par un ensemble de traits distinctifs. Chaque langue présente, dans son code, un nombre limité et restreint de phonèmes (une vingtaine à une cinquantaine selon les langues) qui se combinent successivement, le long de la chaîne parlée, pour constituer […] des messages et s’opposent ponctuellement, en différents points de la chaîne parlée, pour distinguer les messages les uns des autres. Cette fonction étant sa fonction essentielle, le phonème est souvent défini comme l’unité distinctive minimale ».

Par exemple, [k] et [g] sont des sons consonantiques qui permettent de distinguer en français les mots *car* [kar] et *gare* [gar]. Ils marquent donc une opposition distinctive et constituent par conséquent deux phonèmes : /k/ et /g/. En revanche, l’articulation standard, roulée ou grasseyée du *r* en français n’a pas de valeur linguistique dans la mesure où elle ne marque aucune opposition distinctive. Ces trois articulations produisent trois sons consonantiques qui constituent un seul phonème : /R/.

Pour Saussure, « ce qui importe vraiment dans le mot, ce n’est pas le son lui-même, mais les différences phoniques qui permettent de distinguer ce mot de tous les autres, car ce sont elles qui portent la signification ».

Les phonèmes se définissent essentiellement par leur opposition à d’autres phonèmes, par leur présence et par leur absence. Comment les définir ? Essentiellement au moyen de ce qui les différencie des autres, ce que l’on appelle les *traits*. « Dans la langue, il n’y a que des différences », dit Saussure. Martinet explique que chaque phonème se distingue de tous les autres parce qu’il est le seul à présenter un certain ensemble de traits. En français, /b/ est « sonore » comme /d/, « non nasal » comme /p/ et « bilabial » comme /m/, mais il est seul à être tout ensemble « sonore, non nasal et bilabial ».

Chaque langue a donc son système de phonèmes à l’intérieur duquel certaines oppositions ou combinaisons ont un sens et d’autres, non. Si la commutation des sons permet d’obtenir un mot différent dans la langue, on a affaire à une opposition de phonèmes. En français, par exemple, la différence entre les sons [a] et [ã] n’est pas seulement une différence de prononciation, elle est une différence de phonèmes, elle introduit des différences de sens : le possessif *ma* et la forme verbale *ment*.

Les phonèmes sont considérés comme « les atomes du langage » : ils ne veulent rien dire en eux-mêmes, et on ne peut pas les décomposer. Ce sont eux qui permettent de former une langue (un système).